

Rencontre club des partenaires

CONTRATS COLLECTIFS DE COMPLEMENTAIRE SANTÉ, VOS OBLIGATIONS :

le 100% SANTÉ et le reste à charge Zéro

Vous êtes Responsable Associatif, Directeur d'Établissement ou de Service, Responsable Ressources Humaines, vous êtes concerné par l'évolution des garanties de vos contrats collectifs de santé.

Sous l'impulsion de la réglementation, un « panier » de prestations de qualité, remboursées à 100% par l'Assurance maladie et les complémentaires santé se déploie. Cette offre sans reste à payer s'inscrit dans les contrats collectifs d'assurance complémentaire.

En 2019, vos salariés bénéficient de paniers d'offres de mieux en mieux remboursés, jusqu'au remboursement total en 2021.

- Quels sont les impacts sur les garanties de vos contrats collectifs ?
- Vos salariés pourront-ils choisir d'autres équipements à tarif libre ?
- Quelles sont les prestations concernées et quel est le calendrier de déploiement ?
- Ces prestations vont-elles entraîner une hausse de vos cotisations ?
- Quelles sanctions en cas de non-respect de cette nouvelle obligation ?

Pour répondre à ces questions, **l'URIOPSS, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE**, vous invite à une réunion d'information pour vous permettre d'échanger et de percevoir les enjeux de cette réforme:

Jeudi 21 novembre 2019

Petit déjeuner de 9h30 à 11h00 (accueil à partir de 9h00)

dans les locaux de l'Uriopss Hauts de France
199-201 rue Colbert – Immeuble Douai, 5ème étage – Lille

ou

Café gourmand de 14h à 15h30 (accueil à partir de 13h30)

salle Pierre Boyer, dans les locaux du Centre Anne Frank, ASRL
34 rue de Théroouanne – Saint Omer

ATTENTION - coordonnée GPS: 35 rue de Théroouanne. Il s'agit de l'école Michelet en face du centre
MERCI de stationner à l'extérieur. Dans la cour, passer le 2nd portail et rejoindre le bâtiment de droite.

INSCRIPTION EN LIGNE

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de vous inscrire au plus tard le 18 novembre